



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mardi 26 avril 2016 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 18-04-2016

Le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du

Mardi 26 avril 2016

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23-03-2016 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 23-03-2016, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Aménagement

-SYANE – IRVE

Convention d'occupation du domaine public communal pour IRVE

Contribution communale au financement des investissements

-Véloroute Sud Léman : Approbation du dossier préalable à la DUP

-Monument aux morts : Autorisation de déplacement et plan de financement

-Domaine de Guidou – Convention d'occupation réalisation travaux par le SYMASOL

Culture - Bibliothèque

-Savoie Biblio : Convention portant soutien à la lecture publique

Finances

-Demande de subvention FDDT auprès du conseil départemental

-Subvention exceptionnelle : Hôpitaux du Léman – Création d'une maison des usagers.

Foncier

-Aménagement Entrée ouest – acquisition AN329-330 et AN331 - NUNES

Voirie

-Abélia : Rétrocession de la voirie ASL Abélia au profit de la commune

Police Municipale

-Convention d'utilisation du stand de tir de Saint Julien en Genevois

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2016-13 du 18-03-2016

M.A.P.A. 2015-2 – Travaux d'aménagement d'un local brut destiné au stockage des archives municipales, lot n° 1 – Cloisons faux plafond – avenant 1.

Vu la décision du Maire N°2015-33 en date du 17 août 2015 de passer et signer un marché de travaux d'aménagement d'un local brut destiné au stockage des archives municipales pour un montant de 57 364€ HT,

Vu la décision du Maire N°2015-43 en date du 09-12-15 de passer et signer l'avenant n°1 du lot n°2 du marché de travaux d'aménagement d'un local brut destiné au stockage des archives municipales pour un montant de 1 105€ HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°1, par la réalisation d'une cloison supplémentaire.

Le Maire décide

De passer et signer l'avenant n°1 sur le lot n°1 du marché de travaux d'aménagement d'un local brut destiné au stockage des archives municipales, avec l'entreprise BG PLATRERIE à Sciez.

Le lot n°1 «cloisons faux plafond» est augmenté de 2 232 € HT, le nouveau montant du lot n°1 est donc de 16 228 € HT,

DEC n°2016-14 du 18-03-2016

Convention de mise à disposition temporaire entre La Commune de Sciez et le Crédit Agricole des Savoie

Vu la demande du directeur du Crédit Agricole des Savoie pour occuper le temps des travaux de leur agence de Sciez une partie du domaine public,

Vu la convention de mise à disposition,

Le Maire décide,

De passer et signer la convention de mise à disposition avec le Crédit Agricole des Savoie pour la durée des travaux du 23 mars 2016 au 06 septembre 2016.

Le montant de la redevance est fixé à 6 677 € (Six mille six cent soixante-dix-sept euros) soit 6.07 € (Six euros sept centimes) par mètre carré occupé et par quinze jours.

DEC n°2016-15 du 21-03-2016

Objet : Contentieux Commune de SCIEZ-M. ROYER Michel - Désignation d'un avocat. Dossier TA - N°1600570-6

Considérant la requête présentée par Monsieur ROYER Michel au Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre de la commune de Sciez concernant le recours indemnitaire contre la décision de rejet en date du 25 novembre 2015,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Le cabinet d'avocats «REBOTIER ROSSI & associés» demeurant 3, rue de l'Hôtel Dieux à Thonon-les-Bains en la personne de Me REBOTIER, est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

DEC n°2016-16 du 01-04-2016

Objet : Convention de mise à disposition d'un appartement sis 655, avenue de Bonnatrait – 74140 SCIEZ

Vu la nomination de Monsieur BASS Didier au poste de directeur du Foyer Culturel de Sciez à compter du 29 février 2016,

Vu la vacance d'un appartement communal,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de l'appartement sis 655, avenue de Bonnatrait

La présente convention est établie pour 8 mois correspondant à la période d'essai à compter du 29 février 2016.

Une redevance sera fixée en fin de période pour participation aux frais d'eau et d'électricité.

Communications et questions diverses :